



Séance du 25 avril 2019

L'an 2019 et le 25 avril, 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BEILLÉ, régulièrement convoqué le 19 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire.

Présents : M. LANDEAU Christian, M. PASQUIER Philippe, M. POISSENOT Bruno, Mme TORTEVOIX Marie-Claude, M. CHAUVIRÉ Florent, M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault, Mme BOUIJOUX Claudine, M. THUAU Johnny, M. LEROYER Emmanuel, Mme MARCHAIS Thérèse.

Excusés : M. ROCHER Guillaume, M. HENRY François, Mme THÉBAULT Sabrina,

Pouvoirs : M. ROCHER Guillaume à M. LANDEAU Christian
M. HENRY François à M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault

Remarques sur le compte-rendu précédent :

- de M. HENRY François par courriel du 15-04-2019 précisant que la demande d'augmentation du budget du SIVOS à 75000€ était actée par le conseil syndical, or à notre connaissance aucun compte-rendu du conseil syndical ni aucun courrier reçu en mairie n'évoque cette demande.

Ouverture de la séance à 18 h 45

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des articles L2121-16 et L2121-18 du CGCT et ce afin de faciliter la rédaction des comptes rendus, les réunions de conseils municipaux seront enregistrées.

M. DE CALONNE émet un avis défavorable à cette démarche.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. PASQUIER Philippe.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Commerce local,
- Lotisseur Privé,
- Presbytère,
- Bermes,
- Informations
- Questions diverses.

Ajout d'articles :

Monsieur le Maire propose l'ajout des articles suivants :

- Participation financière 2019 au SIVOS.
- Vente de foin sur les parcelles communales.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux articles à l'ordre du jour.

Objet 1 – Commerce local :

A la demande d'AC Consultant, Mme BÉROT de PROMOCASH, nous adressait le 03 avril 2019 une proposition d'aménagement de la cuisine du commerce.

Ce projet présenté à M. PASQUIER, professionnel de la restauration, a fait l'objet de plusieurs remarques.

Mme BEROT nous proposaient de revoir les locaux pour étudier un nouveau plan d'aménagement.

En l'absence du Maire, M. PASQUIER, 1^{er} adjoint, ayant pris l'initiative d'adressé le plan initial aux services de la Direction Départementale de la Protection des Personnes, plusieurs remarques étaient formulées venant conforter le nouveau projet d'aménagement.

Dans l'attente d'un accord de la DDPP, M. PASQUIER suspendait les travaux d'aménagement du local.

Devant l'impossibilité d'obtenir le raccordement 380V par ENEDIS avant juillet 2019, Mme BÉROT propose de remplacer le four 380 volts par un matériel moins énergivore et alimenté en 220V monophasé.

Réunis le mardi 23 avril 2019 en présence de M. LANDEAU, M. PASQUIER, M. CHEVRÉ et Mme BEROT, M. CHEVRÉ nous informait que la DDPP rencontrée le jour même approuvait la nouvelle organisation de la cuisine déplaçant la zone épicerie au profit du stockage des produits frais dédiés à la restauration, que la future gérante avait réalisé toutes ses formations mais qu'au vu des travaux restant à effectuer, les services des douanes recommandaient une ouverture en juin.

Les travaux prioritaires à réalisés avant ouverture sont :

- La mise aux normes des installations électriques, les raccordements de plomberies, l'alimentation de la cuisine en gaz propane, le remplacement des appareils de chauffage, pour un montant global de 10 800€.
- La fourniture et la mise en place du mobilier et matériel de cuisine dès réception des nouveaux plans et devis.

Le Conseil précise que l'acquisition de la vaisselle, les ustensiles de cuisine et le mobilier non professionnel reste à la charge de la locataire / gérante.

Le Conseil rappelle que l'ouverture ne sera effective qu'après l'aval des commissions de contrôle (DDPP, APAVE, ...)

M. THUAU mentionne qu'il souhaiterait une mise en concurrence des fournisseurs de matériel. M. le Maire rappelle que cette opération a déjà fait l'objet d'une mise en concurrence.

M. PASQUIER confirme qu'il est toujours opposé à ce projet de réouverture du commerce le considérant comme non viable.

M. le Maire précise que, bien qu'étant autorisé par le Conseil par délibération 2019/15 à signer tous documents administratifs ou financiers et à lancer les travaux de mise aux normes et d'aménagement, le plan d'aménagement définitif et le devis de fourniture seront préalablement présentés au Conseil.

Le Conseil **PREND ACTE**

Objet 2 – Lotisseur Privé :

En présentation du budget primitif à la trésorerie de La Ferté-Bernard, Mme la Comptable du trésor, au vu des engagements budgétaires de la commune, nous conseillait de faire appel à un lotisseur privé pour la réalisation de l'extension du lotissement de « La Fabrice ».

M. DE CALONNES considère qu'il serait préférable de confier cette mission à un lotisseur privé dans les meilleurs délais pour ne pas impacter les finances communales.

M. le Maire précise que cette démarche ne pourra être entreprise que lorsqu'un accord sera obtenu du Département et du SAGE sur la protection, l'utilisation ou la compensation de la zone humide située sur la parcelle ZD 124. Les cabinets BARBIER et IMPACT-ENVIRONNEMENT devront terminer leurs études.

Mme BOUIJOUX demande si la commune vendra ou donnera les terrains au lotisseur.

M. CHAUVIRÉ considère qu'il serait préférable que les acquéreurs puissent être libre dans leurs choix architecturaux pour diversifier les constructions et éviter les ensembles identiques.

M. le Maire précise que les voiries et réseaux seraient reversés à la commune en fin d'aménagement du lotissement.

Sur appel à candidature, M. LEROYER Emmanuel, M. THUAU Johnny et M. PASQUIER Philippe se portent volontaires pour entreprendre les démarches de prospection de lotisseurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'entreprendre une démarche de recherche de lotisseur pour réaliser l'extension du lotissement,

DÉSIGNE M. PASQUIER Philippe, M. THUAU Johnny et M. LEROYER Emmanuel pour contacter les lotisseurs.

Objet 3 – Presbytère :

En commission finances réunie le vendredi 12 avril 2019, abordant le devenir du presbytère et considérant que la réhabilitation de ce bâtiment ne serait pas réalisable avant plusieurs années au vu des nombreux projets d'aménagement à financer sur la commune, Monsieur DE CALONNE proposait de faire estimer cet immeuble et de le proposer à la vente.

Nous présentons trois estimations reçues en mairie après visite du bâtiment par deux agences locales et une étude notariale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 8 pour et 2 abstentions,

DÉCIDE la mise en vente du presbytère,

FIXE le prix de mise en vente à 120 000€,

CHARGE la commission « Travaux-Voies-Bâtiment » de définir sur site les limites de bornage de l'emprise foncière suivant plan annexé pour une surface approximative de 1017 m².

CHARGE M. le Maire de passer les annonces auprès des agences et étude spécialisées,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Objet 4 - Bermes :

Les travaux d'entretien des bermes devront être réalisés en juin 2019.

M. Le Maire informe le Conseil que l'entreprise ETA CABARET propose la réalisation de l'entretien des bermes des voies communales pour l'exercice 2019 pour un montant de 2725 €.

Le montant étant similaire à la commande des deux années précédentes et la prestation de l'entreprise ayant donné satisfaction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire l'entreprise ETA CABARET pour l'entretien des bermes 2019 pour un montant de 2725,00€ TTC.

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget de la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Départ de M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault à 19h55

Objet 5 : Participation communale au SIVOS

Réunie le 01 avril 2019 à DUNEAU, le SIVOS présentait les comptes administratifs 2018 et votait l'attribution des résultats ainsi que le budget 2019.

Sur décision du conseil syndical du SIVOS de maintenir la participation de chacune des deux communes à 70 000€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la participation de la commune au SIVOS pour l'exercice 2019 à 70 000€,

- **DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 de la commune,

Objet 6 : Récolte de foin

Le 23 avril 2019 nous recevions en mairie une proposition spontanée de Gaylord BROSSARD domicilié 89 rue des Lilas 72160 La Chapelle-Saint-Rémy pour l'achat de la récolte de foin sur les parcelles communales ZD124 et ZD115 pour un montant forfaitaire de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la récolte de foin 2019 à M. BROSSARD Gaylord, sous condition que la récolte soit réalisée le 16 juin sur la parcelle accueillant la kermesse scolaire.

- **AUTORISE** M. le Maire à émettre un titre de paiement pour la somme de 100€

Informations :

- Maitrise d'œuvre extension lotissement « La Fabrice »

Une réunion était programmée le 23 avril 2019 par les services du Département pour étudier la possibilité de compensation de la zone humide en présence des représentants de la police de l'eau, du SAGE, des cabinets IMPACT-ENVIRONNEMENT et BARBIER.

Le cabinet IMPACT-ENVIRONNEMENT empêché demandait le report de cette réunion.

- Permanence élections Européennes :

Présentation des tours de permanence des conseillers pour les élections Européennes du 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

- Course Cycliste :

La course cycliste championnat départemental Sarthe Mayenne se déroulera le 1^{er} mai de 9h00 à 18h00 sur les route de Couléon, RD 89, route de Montfort et rue de Couléon. Les organisateurs présentent leurs excuses pour la gêne occasionnée.

- 08 Mai 2018 :

Cérémonie en présence des pompiers à 09h00 au Monument aux Morts. Messe à l'Église de Beillé à 10h00.

- Travaux « rue du cimetière » :

Les travaux du raccordement du réseau d'adduction d'eau potable « rue du Cimetière » sont terminés. La réfection de la voirie sera réalisée prochainement.

- Travaux giratoire sortie autoroutière :

Les travaux commenceront le 06 mai 2019 et seront réalisés par l'entreprise COLAS. Les usagers devront supporter des interruptions de circulation ou des déviations aux droits des travaux. Cette gêne sera limitée autant que faire se peut.

Questions diverses :

- M. THUAU demande que le budget primitif voté lors du dernier conseil municipal et validé par la trésorerie soit diffusé aux conseillers.
- M. LEROYER demande quand sera réalisé le débroussaillage du fossé pluvial de la lagune du bourg.
M. le Maire propose de faucher personnellement les plats de part et d'autre du fossé.
- M. THUAU se plaint du manque de visibilité occasionné par le véhicule stationné à hauteur du 02 rue de Couléon.
M. le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé et que ledit véhicule respecte les préconisations du code de la route et notamment les articles R417-1 à R417-13.
- Mme TORTEVOIX nous informe du décès de Monsieur GERBAUD Jean. Nous adressons nos condoléances à ses proches.

Prochaine réunion : 23 mai 2019 à 18h30

Une réunion spécifique sera organisée pour présentation au Conseil des nouveaux plans et devis de l'aménagement de la cuisine du commerce

Clôture de séance à 20 H 30